

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019

Présents : MM. Michel CUNY, James RAYMOND, Viviane PIVOIN, Pascal TOULISSE, Viviane ZORZOLI, Alain BOYALS, Yvelise BLANCHIER, Claudine CONSTANT, Florence CHABANNE, Frédéric DAURIAT, Pascal LÉGER, Ginette MASSIGNAC, Karine NICOLAUD, Éric PLATEVOËT, Nathalie PRIORET, Ophélie RIVIÈRE

Excusé : Jacky MICHELET,

Secrétaire de séance : Florence CHABANNE

Le compte-rendu de la séance du 5 mars 2019 est approuvé.

Il est précisé que les comptes de gestion 2018 ont été dressés par M. VIAUX qui a succédé à M. ROOS en cours d'exercice.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2019

M. CUNY expose aux élus que les dotations de l'État ne sont pas encore connues cette année. La baisse devrait être plus modérée que l'an passé. Par ailleurs, la capacité d'autofinancement (CAF) s'est redressée. Il propose donc de maintenir les taux communaux aux valeurs 2018.

Les conseillers municipaux laissent les taux d'imposition 2019 inchangés, soit :

- Taxe d'habitation : 7,54 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,77 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,80 %.

Vote des budgets primitifs 2018 (Budget Commune et budgets annexes assainissement et régie de transport)

Le budget Commune s'équilibre, en dépenses comme en recettes, pour la section de fonctionnement à 1 668 448,12 € et pour la section d'investissement à 1 351 903,33 €, restes à réaliser 2018 inclus.

Les principales dépenses d'investissement portent cette année sur les travaux d'aménagement du secteur des Gavareaux et sur des travaux à l'école. Le FDAC 2018 ayant été repoussé, il devrait intervenir cette année, permettant un programme d'environ 100 000 € sur la voirie.

Le budget assainissement s'équilibre, en dépenses comme en recettes, pour la section de fonctionnement à 68 158,08 € et pour la section d'investissement à 450 308,24 €, restes à réaliser 2018 inclus.

Le budget transport s'équilibre en dépenses comme en recettes à 89 000,00 € pour la section de fonctionnement et à 62 459,44 € pour la section d'investissement.

Les trois budgets sont votés à l'unanimité.

Par ailleurs, Michel CUNY évoque les réponses reçues à la demande d'emprunt destiné au budget assainissement. Les taux sur 25 ans varient de 1,47 % à 1,90 %. Sur 30 ans, le coût est trop important. C'est l'offre du Crédit Mutuel qui est retenue.

Autorisation donnée à M. le Maire de déposer une demande d'urbanisme

Dans le cadre de différents travaux (nouveau compteur électrique, création d'une place de stationnement PMR) à l'école, le portail situé sur le parking des enseignants va être modifié. Étant situé en zone ABF, un avant-projet a été envoyé pour avis au service de l'architecture et du patrimoine. Une déclaration préalable sera déposée dès leur retour.

Questions diverses

École

Suite aux derniers décomptes, il semblerait qu'on dépasse les 200 élèves inscrits à la rentrée prochaine pour atteindre peut-être les 207 enfants. Les élus décident cependant de maintenir l'âge d'accès à 2,5

ans. M. CUNY précise que de nombreuses demandes de familles extra communales ont dû être rejetées.

Mariages

10 sont annoncés pour cette année. Viviane Zorzoli fera office de secrétaire sur le premier, Ginette Massignac sur le second.

Repas

Le Foyer Loisir de Rancogne organise un repas choucroute samedi à l'Espace Ripériis. En remerciement, il offre une invitation pour 2 personnes.

Commémoration

Une commémoration aura lieu samedi 4 mai à 11h aux Monuments des Fusillés de la Braconne en hommage aux résistants charentais.

Association de l'Histoire du Pays Rupificaldien

Après une période de sommeil, l'association souhaite présenter son nouveau livret à Rivières. Le Maire propose le dernier week-end de septembre, la première période évoquée étant complète. Traditionnellement, le vin d'honneur est offert par la commune d'accueil.

Très haut débit

Une grande partie du territoire communal se situe en jalon 2 et en jalon 3, cela implique des travaux entre le dernier trimestre 2020 et la mi 2021. Une fois les travaux terminés, un gel commercial de 3 mois est de rigueur pour laisser aux opérateurs le temps de s'organiser et de laisser ainsi une libre concurrence.

Réduction de la vitesse Rue de la Charbonnière

Un devis a été réalisé. Il doit cependant être modifié pour inclure le marquage au sol oublié.

Sentier du Gros Roc

M. CUNY remercie les participants à l'inauguration du sentier pour ce moment très convivial.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal est informé que, dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants : 165 rue du Bourg (bâti) ; 116 rue de la Haute Bouège (bâti) ; 196 rue de la Fosse Pacaud (bâti).

Communauté de communes – Répartition des sièges

Le Préfet a informé les communes que la répartition légale des sièges aux prochaines élections municipales serait la suivante : 9 pour La Rochefoucauld-en-Angoumois, 4 pour Montbron et Rivières, 3 pour Taponnat-Fleurignac et Chazelles, 2 pour Pranzac et un siège pour toutes les autres communes, soit un total de 46 sièges. Cette répartition peut être modifiée à l'unanimité.

Tractopelle

Une fuite d'huile importante vient d'être découverte. Un diagnostic va être réalisé. L'engin devra probablement être ouvert pour effectuer la réparation.

FDAC

4 programmes sont envisagés : Chemin des Moulins, route des Houillères, rue de Monthéard et le VC 10 (menant à la zone d'activités d'Agris).

Mme Blanchier en profite pour évoquer le carrefour de la rue des Palisses de Mazat et de la rue de Chez Merlet. Un stop sur la rue de Chez Merlet réduirait la vitesse et le danger.

PLUi

Le cabinet en charge du dossier va peut-être être repris. Les règlements continuent à être étudiés. Les nouvelles cartes de zonage sont arrivées pour être vérifiées. Il semble qu'il y ait beaucoup d'espaces boisés classés (EBC).

Commission communication

Un bulletin avec quelques informations est envisagé pour juin. Cela permettrait a priori de distribuer des éditions communautaires de façon concomitante.

Revitalisation des centre-bourgs

Une proposition de règlement et de cartographie vient d'être envoyée par la CDC pour délimiter des zones où elle aiderait les entreprises. Pour Rivières, sont proposées la rue de Limoges et une partie de la rue de la Maladrie. Une fois par an et par commune, les dossiers présentés dans les périmètres retenus pourraient se voir attribuer une aide de 5 000 €.

Une réponse est demandée sans laisser le temps de prendre du recul sur ce sujet.